

**BANQUE AFRICAINE DE  
DEVELOPPEMENT  
FONDS AFRICAIN DE  
DEVELOPPEMENT**



**RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET  
(RAP)**

**DE CREATION ET DE VULGARISATION  
D'UNE CHARTE DE L'EAU DU BASSIN DU  
LAC TCHAD  
POUR LA COMMISSION DU BASSIN DU LAC  
TCHAD (CBLT)**

**OCTOBRE 11**

# RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET

## A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES CLES

### I. INFORMATIONS DE BASE

Référence du Projet	Tire du Projet	Pays	
P-Z1-EAZ-006	Création et vulgarisation d'une Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad	Multinational Commission du Bassin du Lac Tchad (Cameroun, Libye, Niger, Nigéria et République centrafricaine)	
Instrument(s) de Prêt		Département	Catégorie Environnementale
Don		Eau et Assainissement	9
Engagement Initial	Montant Annulé	Montant Décaissé	Pourcentage Décaissé
FAE : 890 000 euros	000	FAE : Euros 890 000 euros	100 %
CBLT : 110 000 euros		CBLT : 71 756 Euros	65,23%
Donataire			
Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)			
Organe(s) d'Exécution [Citer les principaux ministères, cellules d'exécution du projet, agences et organisations de la société civile chargés de la mise en œuvre du projet.]			
Secrétariat Exécutif de la CBLT			
Cofinanciers et Autres Partenaires Extérieurs [Citer toutes les autres sources de financement et les montants, l'assistance technique ou autres sources utilisées dans le cadre du projet]			
Le Projet a été financé exclusivement par la FAE avec une contrepartie de la CBLT. Il n'y a pas eu de cofinanciers, ni l'intervention d'un autre partenaire extérieur.			

### II. DATES CLES

Note de Concept du Projet Approuvé par Com. Ops.	Rapport d'évaluation Approuvé par Com. Ops	Approbation par le Conseil d'Administration
NA	NA	30 mai 2007
Restructuration(s)		
NA		

	Date initiale JJ/MM/AA	Date effective JJ/MM/AA	Ecart en termes de mois (génééré automatiquement)
ENTREE EN VIGUEUR	06/07/2007	06/07/2007	0,0
REVUE A MI-PAROURS	NA	NA	NA
CLÔTURE	31/03/2009	Rentrer la date programmée de l'opération	24,3
		30/03/2011	

### III. RESUME DES NOTES

CRITERES	SOUS-CRITERES	NOTES
RENDEMENT DU PROJET	Réalisation des Résultats	3
	Réalisation des effets	3
	Respect du Calendrier	2
	<b>RENDEMENT GENERAL DU PROJET</b>	<b>3</b>
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Conception et état de Préparation	3
	Supervision	3
	<b>PERFORMANCE GENERALE DE LA BANQUE</b>	<b>3</b>
PERFORMANCE DU DONATAIRE	Conception et état de Préparation	2
	Exécution	3
	<b>PERFORMANCE GENERALE DU DONATAIRE</b>	<b>3</b>

### IV. RESPONSABLES DU PROJET AU SEIN DE LA BANQUE

FONCTIONS	A L'APPROBATION	A L'ACHEVEMENT
Directeur Régional	Mr J.M. Gharbi	Mme Marlène KANGA
Directeur Sectoriel	Mr K. BEDOUMRA	S. JALLOW
Chef de Division du Secteur	Mr. M.A.D BEILEH	Mme Akissa BAHRI
Chef de Projet	Mr Torbjorn DAMHAUG	Mr Francis Daniel Bougairé
Chef de l'équipe du RAP	Mr Torbjorn DAMHAUG	Mr Moustapha NGAIDO (Consultant)
Membres de l'équipe du RAP	Mr Goundoul NGOLONA	NA

# RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET 0

## B. CONTEXTE DU PROJET

Faire un résumé du bien-fondé de l'assistance de la Banque. Texte:

-sur quel défi du développement porte le projet,  
-stratégie générale de l'emprunteur pour relever ce défi,  
-activités de la Banque dans ce(s) pays et dans ce secteur durant l'année dernière et performance, et  
-activités en cours financées par la Banque et d'autres sources extérieures qui complètent, font doublon ou se rapportent à ce projet.

**Veillez citer les sources concernées. Exprimez-vous sur la force et la cohérence de cette justification.**

**[300 mots au plus. Tout autre propos pertinent sur les origines et l'historique du projet doit être, si besoin, présenté à l'annexe 4 intitulé: Description du Projet]**

Différentes stratégies du donataire pour sauver le Lac Tchad : Plan directeur, Plan d'Action Stratégique et Vision 2025. Le Don de la FAE permet la mise en œuvre des documents stratégiques et politiques de la CBLT. Le Projet traduit la volonté de la Banque d'intervenir pour assurer la sauvegarde du bassin dans le cadre de la Gestion des ressources en eaux transfrontalières.

Les deux décaissements opérés ont permis à la CBLT de se doter d'un outil juridique important pour créer les conditions d'un développement durable du bassin à long terme. La date du dernier décaissement a fait l'objet de deux extensions et les activités essentielles ont été menées. La phase politique d'adoption du document est ouverte.

Une réforme de la FAO initiée en 1971 n'a pas abouti et la CBLT a préconisé une réforme en 2004 qui est aussi restée sans suite.

Le Projet est en phase avec différentes initiatives des bailleurs de Fonds pour un meilleur encadrement juridique de l'utilisation des eaux du Bassin: le Projet CBLT/FEM ; futur Projet avec financement AFD; le PRODEBALT ; les projets CBLT/GIZ et CBLT/BGR, le Projet CBLT/GIRE-UE ; le Projet AMESD et le PTEIB.

Malgré tout, insuffisance de la synergie entre le Projet de Charte et les autres Programmes et Projet des PTF en cours.

Différents événements ont empêché au Projet de commencer rapidement ses activités (ouverture et fermeture du TDFO; non mise à la disposition du Coordonnateur du personnel prévu par le REP ; absence de motivation financière de la cellule d'exécution du Projet ; disponibilité du Coordonnateur ; non maîtrise par le Coordonnateur des procédures de la FAE ; absence d'une direction des marchés à la CBLT). Mais, le Projet a pu repartir sur de nouvelles bases après les missions de supervision et un contrôle plus poussé du TDFO.

Nombre de mots

300

# RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET

## C. OBJECTIF DU PROJET ET CADRE LOGIQUE

### 1. Enoncer le(s) Objectif(s) de Développement du Projet (ainsi qu'ils sont présentés dans le rapport d'évaluation)

L'objectif global du Projet à long terme est la protection des eaux du Lac Tchad et la bonne gestion des ressources en eau transfrontalières et de la qualité de vie des populations comprenant l'amélioration de la santé, la réduction de la pauvreté et le développement socio-économique. Au plan spécifique, le Projet doit :

- Dynamiser la gestion intégrée des ressources en eau vers les objectifs du Millénaire en instaurant une Charte de l'eau permettant une concertation et une cogestion des ressources en eau du bassin du Lac Tchad ;
- Elaborer et mettre en œuvre une Charte de l'Eau propice au dialogue et à la concertation dynamique pour l'action coopérative entre les Etats membres du bassin du Lac Tchad ;
- Secourir la dynamisation des politiques et des stratégies nationales de développement du secteur de l'eau à travers une mise en cohérence régionale à l'échelle du bassin ;
- Fortifier le cadre institutionnel, juridique et réglementaire de gestion des ressources en eau et des actions d'accompagnement des investissements.

### 2. Décrire les principales composantes du projet en indiquant comment chacune contribuera à la réalisation des objectifs du projet

La composante 1 porte sur la conceptualisation et l'étude diagnostique du cadre juridique et institutionnel. Elle permet de déterminer la méthodologie et le cadre juridique, institutionnel et technique dans lequel se déroule l'étude. Sa mise en œuvre permet de créer les conditions pour une harmonisation des législations et de secourir la dynamisation des politiques et stratégies nationales de développement du secteur de l'eau pour assurer leur cohérence ;

La composante 2 porte sur la création d'une Charte de l'eau provisoire. Les différentes rencontres nationales et régionales permettent de choisir le scénario à mettre en œuvre pour l'élaboration de la Charte. Ce qui permet d'instaurer une Charte de l'eau garantissant la concertation et l'action coopérative entre les Etats membres de la CBLT ;

La composante 3 est relative à la validation, à l'adoption et à la vulgarisation de la Charte. La première étape fait intervenir le Conseil des Ministres, la seconde, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et la troisième les riverains du Bassin. La mise en œuvre de cette composante, qui n'a pas été totalement achevée, permet de créer les conditions pour fortifier le cadre juridique et institutionnel de la gestion des ressources en eau et de concourir à l'objectif à long terme qui est la bonne gestion des ressources en eau transfrontalières et la protection des eaux du lac.

La composante 4 porte sur la gestion du Projet et elle permet une dynamisation des la coopération entre Etats riverains du Bassin, le renforcement des connaissances sur les textes qui organisent la CBLT et la connaissance des procédures de la FAE.

Si le premier décaissement, correspondant à 66% du montant du don, a contribué à la mise en œuvre des composantes 4,1 et 2, le second décaissement et dernier décaissement a permis d'exécuter une partie des mesures de la composante 3.

### 3. Evaluer brièvement (deux phrases au plus) les objectifs du projet sous trois angles : noter l'évaluation, en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1.

CARACTERISTIQUES DES OBJECTIFS DU PROJET	EVALUATION	NOTE
--	------------	------

<b>PERTINENTS</b>	a) Pertinent au regard des priorités de développement du pays.	<u>Eu égard aux priorités de la CBLT pour la mise en œuvre des différents documents stratégiques, notamment le Plan d'Action Stratégique et la Vision 2025, l'élaboration de la Charte devra permettre de créer les conditions juridiques et institutionnelles pour une utilisation raisonnable, équitable et durable des ressources en eau du Bassin. La Charte prévoit dans ce cadre des mécanismes adaptés de règlement des conflits et permet une bonne gestion des ressources en eau transfrontalières du Bassin du Lac Tchad.</u>			4
<b>REALISABLES</b>	b) Objectifs jugés réalisables au regard des contributions au projet et des délais envisagés.	<u>En se basant sur les coûts, les délais et les réalisations prévues dans le cadre du projet, les objectifs sont réalisables dans le temps. Toutefois, il y'a eu une surestimation des capacités humaines de la CBLT au moment de l'évaluation du Projet. La méconnaissance des procédures de la FAE par le Coordinateur et son accompagnement tardif ont allongé les délais d'exécution du Projet. Par ailleurs, parmi le personnel de la CBLT, il n'est pas prévu un spécialiste en passation des marchés.</u>			3
<b>COHERENTS</b>	c) Conforme à la stratégie nationale ou régionale de la Banque.	<u>Le Projet est en adéquation avec la stratégie de la FAE en ce qui concerne la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et la gestion des ressources en eau transfrontalières (GRET) par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel sous-régional approprié permettant une utilisation concertée, équitable et durable des ressources en eau du Bassin du Lac. En outre, le Projet permet un meilleur ancrage dans le droit international des ressources en eau en intégrant notamment les avancées de la Charte de l'eau de l'ABN et de la Convention de New-York du 21 mai 1997 sur l'utilisation des eaux transfrontalières.</u>			4
	d) Conforme aux priorités générales de la Banque.	<u>Le Projet est conforme aux priorités de la Banque et aux politiques sectorielles pertinentes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.</u>			4

**4. Présenter le cadre logique. En l'absence de cadre logique, remplir le tableau ci-dessous, en indiquant l'objectif global du projet, les principales composantes du projet, les principales activités de chaque composante et les résultats et effets attendus, ainsi que les indicateurs de mesure de la réalisation des effets. Vous pouvez créer des rangées supplémentaires pour les composantes, activités, résultats ou effets, si nécessaire.**

COMPOSANTES	ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS A MESURER	EFFETS	INDICATEURS A MESURER
Composante 1 : Conceptualisation et diagnostic complet du cadre juridique et institutionnel	Activité 1 : Conceptualisation et diagnostic complet du cadre juridique et	Produit 1 : Analyse initiale	<p>-Organisation de l'atelier de validation du rapport de conceptualisation ;</p> <p>-Organisation des ateliers régionaux de validation du rapport portant sur les défis de la gestion de l'eau et des écosystèmes à relever en commun</p> <p>-Organisation des ateliers régionaux de validation du Rapport initial finalisé et approuvé contenant la structure prévisionnelle de la Charte, la description de</p>	Effet 1 : Détermination méthodologie d'intervention et analyse des défis de la gestion de l'eau aux plans technique et	Rapport

	institutionnel	et conceptualisation	la méthodologie et la feuille de route ;	juridique	initial
	Activité 2 : Rapport Diagnostic cadre juridique et institutionnel de gestion de l'eau	Produit 2 : Diagnostic du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau	- Organisation des ateliers régionaux de validation du rapport diagnostic	Effet 2 : Connaissance des normes relatives à la gestion des ressources en eau et état de mise en œuvre des documents stratégiques de la CBLT	Rapport diagnostique
Composante 2 : Création d'une Charte de l'eau provisoire	Activité 3 : - Détermination des options possibles de la	Produit 3 : Rapport options possibles de la Charte de l'eau ;	-Organisation des ateliers nationaux et régionaux de validation du rapport sur les options possibles de la Charte ;	Effet 3 : Création conditions de renforcement du cadre juridique et institutionnel de gestion des	Rapport sur les options possibles de la

des eaux transfrontalières	Charte de l'eau			ressources en eau	Charte
	Activité 4: Elaboration Avant-Projet de Charte	Produit 4 : Avant-Projet de Charte	Organisation des ateliers nationaux et régionaux de validation de l'avant-Projet de Charte.	Effet 4 : Approfondissement cadre juridique et institutionnel de gestion de l'eau	Avant-Projet de Charte adopté
Composante 3 : Validation, adoption et vulgarisation de la Charte	Activité 5 : Validation et adoption du Projet de Charte	Produit 5: Projet soumis au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;	-Animation ateliers nationaux et d'un atelier régional de diffusion et de validation de l'avant projet de Charte ;  -Organisation de la Session du Conseil des Ministres pour l'approbation de la Charte de l'eau suivie d'un Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour adoption de la Charte;	Effet 5 : Mise en œuvre processus d'adoption outil juridique de gestion équitable, raisonnable et durable de l'eau du Bassin	Approbation et adoption de la Charte sans difficulté
	Activité 6 : Vulgarisation de la Charte	Produit 6 : Projet de Charte vulgarisé	-Organisation d'ateliers nationaux de diffusion et de vulgarisation de la Charte de l'eau.	Effet 6 : Appropriation de la Charte de l'Eau	Bonne vulgarisation de la Charte dans les Etats
Composante 4 : Gestion du Projet	Activité 7 : Gestion	Produit 7 : Gestion efficiente et efficace du Projet	Pourcentage de réalisation des activités (services et biens)  Délai de réalisation des activités  Qualité de suivi du Consultant ;  Qualité de l'organisation et de l'appui à l'organisation	Effet 7 : Atteinte des objectifs	Passation marché de service (Qualité de suivi du Consultant)  Passation de marchés pour acquisition de matériel informatique et bureautique (Diligence dans l'achat des équipements)  Qualité

					<p><b>organisa on et appui à l'organisa tion des réunions</b></p> <p><b>Location bureau pour le Consultan t</b></p> <p><b>Qualité des rapports avec le SE CBLT, TDFO, FAE et Consultan t</b></p> <p><b>Nombre de rapports transmis à la FAE (9 rapports d'avance ment trimestriel s et un RAP)</b></p> <p><b>Nombre de forma tion s effectuées (Renforce ment des capacités)</b></p>
--	--	--	--	--	--

			des réunions.		
--	--	--	---------------	--	--

**5. Pour chaque dimension du cadre logique, indiquer brièvement (deux phrases au plus) à quel point le cadre logique a contribué à la réalisation des objectifs mentionnés ci-après. Noter l'évaluation en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1. En l'absence de cadre logique, attribuer à cette section la note 1.**

CARACTERISTIQUES DU CADRE LOGIQUE		EVALUATION	NOTE
<b>LOGIQUE</b>	a) Prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	Les objectifs spécifiques des composantes concourent à la réalisation de l'objectif principal.	4
<b>MESURABLE</b>	b) Enonce les objectifs et les effets de manière mesurable et quantifiable.	La majorité des rendements sont mesurables avec des indicateurs clairs.	4
<b>DETAILLE</b>	c) Mentionne les risques et les hypothèses clés.	Certains risques n'ont pas été pris en compte suffisamment au moment de l'élaboration du REP. Il s'agit notamment de la fragilité institutionnelle de la CBLT et de la non-rémunération des membres de la Cellule d'exécution du Projet.	3

# RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET 0

## D. RESULTATS : PRODUITS ET EFFETS

### I. PRODUITS OBTENUS

Dans le tableau ci-dessous, évaluer pour chaque principale activité, les réalisations par rapport aux résultats prévisionnels, en se fondant sur le cadre logique présenté à la Section C. Noter le degré de réalisation des résultats attendus. Calculer les notes pondérées en proportion approximative du coût des activités du projet. La somme des notes pondérées s'affichera automatiquement et correspondra à la somme des notes pondérées. Ignorer la note automatiquement calculée, si vous le souhaitez, et justifier.

PRINCIPAUX PRODUITS		Note de l'évaluation
Produits Attendus	Produits Obtenus	
1 : Analyse initiale et conceptualisation Diagnostic du cadre juridique et institutionnel	1 : Analyse initiale et conceptualisation Diagnostic du cadre juridique et institutionnel	4
2 : Rapport Diagnostic du cadre juridique, institutionnel de gestion des ressources en eau	2 : Rapport Diagnostic du cadre juridique, institutionnel et technique de gestion des ressources en eau	4
3 : Rapport options possibles de la Charte de l'eau	3 : Rapport options possibles de la Charte de l'eau	4
4 : Avant-Projet de Charte	4 : Avant-Projet de Charte	4
5: Projet de Charte soumis au	5 : Produit non obtenu	1

Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement		
6 : Projet de Charte vulgarisé	6 : Sensibilisation sur la Charte	2
7: Gestion efficiente et efficace du Projet	7 : Gestion efficiente et peu efficace du Projet	3
<b>NOTE GENERALE DES RESULTATS</b> [correspond à la somme des notes pondérées]		3

Cochez ici pour ignorer la note autocalculée

<b>Donner les raisons pour lesquelles la note autocalculée a été ignorée</b>	
Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note autocalculée	
	3

## II. EFFETS OBTENUS

1. En utilisant les données disponibles sur le suivi, évaluer la réalisation des effets attendus. Importer les effets attendus du cadre logique présenté dans la Section C. Attribuer une note pour le degré de réalisation des effets attendus. La note générale des effets sera automatiquement calculée et correspondra à la moyenne des notes de l'évaluation. Ignorer la note automatiquement calculée, si vous le souhaitez, et justifier.

Effets		Note de l'évaluation
Prévus	Obtenus	
1 : Détermination de la méthodologie d'intervention et analyse des défis de la gestion de l'eau aux plans technique et juridique	1 : Détermination de la méthodologie d'intervention et analyse des défis de la gestion de l'eau aux plans technique et juridique	4
2 : Connaissance des normes relatives à la gestion des ressources en eau et état de mise en œuvre des documents stratégiques de la CBLT	2 : Connaissance des normes relatives à la gestion des ressources en eau et état de mise en œuvre des documents stratégiques de la CBLT	4
3 : Création conditions de renforcement du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau	3 : Création conditions de renforcement du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau	4
4. Approfondissement du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau	4. Approfondissement du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau	4
5 : Mise en œuvre processus d'adoption outil juridique de gestion équitable, raisonnable et durable de l'eau du Bassin	5. Préparation du processus d'adoption outil juridique de gestion équitable, raisonnable et durable de l'eau du Bassin	3

6 : Appropriation de la Charte de l'eau	6. Appropriation de la Charte de l'eau	4
7 : Atteinte des objectifs	7. Atteinte des objectifs majeurs	3
<b>NOTE GENERALE DES effets</b> [Correspond à la moyenne des notes de l'évaluation]		4



**Cocher ici pour ignorer la note calculée**

**Donner les raisons pour lesquelles la note autocalculée a été ignorée**

La Charte n'a pas encore été approuvée et adoptée par les autorités ministérielles et les Chefs d'Etats. Ce qui fait que l'un des objectifs n'a pas été atteint.

<b>Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note autocalculée</b>	3
---	---

**2. Impact sur la pauvreté et la situation sociale: Commenter les effets attendus et obtenus du programme sur la pauvreté, le genre, l'accès aux services publics, l'insertion des groupes défavorisés et tout autre aspect social important.)**

Dans son contenu, la Charte a prévu différentes mesures sociales permettant de lutter contre la pauvreté, telles que l'utilisation équitable et raisonnable de l'eau, le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement, la prévention et le traitement de situations de crise pour assurer la protection des personnes, la lutte contre les maladies liées à l'eau, l'accès effectif des riverains à la justice, la nécessité d'accorder une attention particulière aux besoins des femmes ainsi qu'à ceux des jeunes et des groupes vulnérables en matière de gestion des ressources en eau et de l'environnement du Bassin. Ces effets à long terme sont attendus, une fois la Charte mise en œuvre. La garantie du droit d'accès effectif des riverains à la justice devrait leur permettre d'intenter des actions en justice en cas de non respect du droit d'accès à l'eau. Mais ces effets sont surtout attendus dans le long terme.

**3. Menaces qui pèsent sur la viabilité des effets obtenus. Souligner les facteurs qui affectent, ou pourraient affecter les effets du projet à long terme ou leur viabilité. Mentionner toute nouvelle activité ou changement institutionnel éventuellement recommandé pour assurer la viabilité des effets.**

Plusieurs facteurs risquent d'affecter la viabilité des réalisations obtenues. Il s'agit de :

- Risque de lenteur dans le processus de mise en vigueur de la Charte qui exige, la réunion du Conseil des Ministres des Etats membres de la CBLT, l'organisation du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la ratification de la Charte par les parlements nationaux (4 au moins des Etats membres), la promulgation et la publication des décrets de ratification dans les journaux officiels des Etats membres. Le Conseil des Ministres est prévu en principe pour se tenir en octobre-novembre 2011. C'est pour cette raison qu'il est attendu du Secrétaire Exécutif de la CBLT, l'utilisation de toutes ses ressources pour faire organiser ses différentes réunions et utiliser notamment les points focaux de la CBLT pour faire valider les textes par les parlements nationaux. La première démarche est celle qui consiste à redynamiser les points focaux pour les transformer en structures focales, tel que le prévoit la Charte.
- Trouver les moyens pour faire adopter les différents annexes à la Charte, en s'appuyant notamment sur des Projets ou Programmes en cours ou à venir à la CBLT. Cinq annexes ont déjà été élaborées et d'autres ont été identifiées sans que la liste ne soit exhaustive. Dans le même sens, un appel aux PTF pourrait être fait, afin de participer à la finalisation de certaines annexes à élaborer rapidement (protection de l'environnement ; notification préalables, organes et mécanismes de mise en œuvre de la Charte de l'Eau).
- Intégrer la Charte de l'eau dans toutes les démarches de la CBLT en attendant son adoption. Cette appropriation de la Charte est nécessaire pour que les Programmes et projets tiennent compte de l'architecture juridique et institutionnelle à venir. Ce qui exige aussi une meilleure implication des cadres de la CBLT, en particulier de son conseiller juridique

pour le suivi du Projet de Charte. Il devra aussi voir comment intégrer l'élaboration des annexes dans les autres projets et programmes en cours à la CBLT. C'est dans ce sens que le recrutement d'un assistant francophone au conseiller juridique devrait aussi être accéléré ;

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET 0

### E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Indiquer dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur se sont assurés que le projet tienne compte de la capacité de l'emprunteur à le mettre en oeuvre, en assurant sa bonne conception et en mettant en place le dispositif requis pour l'exécution. Analyser tous les aspects liés à la conception du Projet. Les questions liées à la conception sont les suivantes: dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle tenu compte des leçons tirées de précédents RAP dans le secteur ou dans le pays (citer quelques RAP clés); le projet repose-t-il sur de sérieuses études analytiques (citer quelques documents clés); dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur ont-ils convenablement évalué la capacité des organes d'exécution et de la cellule d'exécution du projet; degré de consultations et de partenariats, justification économique du projet et les dispositions prises en matière d'assistance technique.

**[250 mots au plus. Tout autre propos concernant la mise en oeuvre devra être présenté à l'annexe 4 intitulé : Description du projet]**

Le REP avait préconisé la mise en place d'une équipe, composée de 5 personnes, dont le Coordonnateur. Mais la mise en oeuvre de la réforme de la CBLT a pris environ deux ans et le Projet a été géré presque exclusivement par le Coordonnateur pendant plusieurs mois. Le comptable du Projet ne sera nommé qu'en 2010, suite au premier audit et aux recommandations d'une mission de supervision de la FAE. Le recrutement du Consultant chargé de l'étude a pris plus d'une année, en raison de la méconnaissance des procédures de la FAE.

Aucune indemnité n'était prévue pour l'équipe chargée de la mise en oeuvre du Projet, alors que ce n'est pas le cas de ses collègues qui gèrent d'autres projets financés par la BAD.

Le partage de l'information au sein de la CBLT entre le Coordonnateur et le Secrétariat n'a pas aussi été pris en charge correctement par l'évaluateur. C'est seulement après la formation effectuée à Tunis que le Coordonnateur a pris

connaissance du REP dont il devait se charger.

L'équipe chargée de l'élaboration du REP a surestimé les capacités de la CBLT pour la gestion d'un tel Projet. Toutes ces questions n'ont pas été prises en compte correctement au moment de l'évaluation.

-Le Projet permet l'encadrement juridique des politiques et stratégies élaborées par la CBLT au moment de la préparation du projet, notamment les textes de base de la CBLT, l'étude diagnostic de la dégradation de l'environnement, le Plan Directeur, le Plan d'Action Stratégique et la Vision 2025.

**NOMBRE  
DE MOTS**

**249**

**2. Pour chaque dimension de la conception et de l'état de préparation à la mise en oeuvre du projet, présenter une brève évaluation (deux phrases au plus). Attribuer une note d'évaluation en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.**

<b>ASPECTS LIES A LA CONCEPTION ET A L'ETAT DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET</b>		<b>EVALUATION</b>	<b>Note de l'évaluation</b>
<b>REALISME</b>	a) Du fait de sa complexité, le projet est sous-tendu par une analyse de la capacité du pays et de son engagement politique.	Le projet n'est pas complexe : recrutement d'un seul consultant pour le contrat de service et l'achat de matériel informatique et bureautique pour la fourniture. Les documents politiques stratégiques de la CBLT attestent de l'engagement politique des Etats.	3
<b>EVALUATION DU RISQUE ET ATTENUATION</b>	b) La conception du projet tient suffisamment compte des risques analysés.	Les risques liés à la non adoption et à la non vulgarisation de la Charte ont été pris en compte dans le cadre logique et les moyens pour y faire face ont été prévus. La conception n'a pas tenu compte des risques liés à la restructuration de la CBLT, à l'instabilité politique dans l'État de siège de la CBLT et à la capacité réelle de la Cellule d'exécution du Projet.	2
<b>UTILISATION DES SYSTEMES DU PAYS</b>	c) Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres sont fondés sur des systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires	La CBLT utilise un système de gestion conforme à celui des bailleurs, mais elle n'avait même pas de logiciel de gestion comptable, jusqu'à tout récemment. Le Projet a utilisé un AOI et un appel d'offres national en se conformant aux procédures de la FAE, mais sans l'apport d'un spécialiste en passation des marchés qui n'est pas prévu dans l'organigramme de la CBLT.	3
<b>Pour les dimensions ci-après, attribuer des notes d'évaluation distinctes pour la performance de la Banque et la performance de l'emprunteur :</b>			<b>Note de l'évaluation</b>
			<b>Banque</b>
			<b>Donataire</b>

				e
<b>CLARTE</b>	d) Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies.	La CBLT est maître d'ouvrage du Projet, une CEP a été mise en place pour la gestion du projet. Toutefois l'équipe de 5 membres prévue par le REP pour la gestion du Projet n'était pas fonctionnelle. Les responsabilités de la FAE sont clairement définies.	4	3
<b>PREPARATION A LA PASSATION DES MARCHES</b>	e) Les documents requis pour l'exécution (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation.	Les documents de la Banque étaient prêts, ce qui n'était pas le cas de la CBLT	4	1
<b>PREPARATION AU SUIVI</b>	f) Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés.	Les indicateurs du projet sont contenus dans le cadre logique du projet. Par contre le système et le dispositif de suivi/évaluation, qui est à prendre dans toute mise en œuvre du Projet, aurait du être mieux défini, notamment en ce qui concerne l'intervention des autres cadres dans le suivi du Projet et le rôle attribué au SE de la CBLT et aux points focaux.	3	2
<b>DONNEES DE REFERENCE</b>	g) La collecte des données de référence est achevée ou en cours.	Les données de référence ont été disponibles au moment de la conception du Projet. Elles ont été collectées à la CBLT et lors des entretiens.	4	4

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET 0

### F. MISE EN ŒUVRE

**1. Donner les principales caractéristiques de l'exécution du projet quant aux aspects suivants: respect des calendriers, qualité des constructions et autres travaux, performance des consultants, efficacité de la supervision par la Banque et efficacité de la surveillance par l'emprunteur. Déterminer dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur ont veillé au respect des mesures de sauvegarde.**

**[300 mots au plus. [Tout autre propos concernant la mise en oeuvre devra être présenté à l'annexe 4 intitulé : Description du projet]**

Le calendrier n'a pas été respecté. La date du dernier décaissement fixée au 1er avril 2008 a été prorogée à deux reprises et c'est le 7 décembre 2010 que le dernier décaissement a été fait en raison du retard accusé dans la mise en œuvre du Projet. Le projet était prévu pour 21 mois et a duré 44 mois. Le recrutement du Consultant a pris plus d'une année.

La surveillance du TDFO ne s'est effectuée réellement qu'à partir de la désignation d'un co-task Manager au TDFO en 2008. A partir de ce moment, le suivi a été constant. Quatre missions de supervision ont été organisées, mais c'est seulement en juin 2009 que la première mission a été organisée. La régularité de la supervision à partir de cette date et les échanges réguliers avec le Task Manager ont permis au Projet de se terminer correctement. Le TDFO a aidé le consultant à organiser un appel d'offres au niveau national pour les contrats de fournitures, une formation sur la gestion des Projets de la Banque et un appui pour remplir les formulaires de la Banque lors des différentes opérations de

décaissement.

Une fois, le Consultant recruté, le Coordonnateur a suivi l'évolution de ses activités. Le travail fourni est de qualité et l'équipe était assez étoffée (une quinzaine des personnes). Mais, le consultant a eu quelques difficultés pour le recueil des informatiques techniques. Ce qui a retardé certaines étapes. En outre, la CBLT pour organiser les différentes activités doit trouver un consensus entre les Etats membres sur les dates proposées de réunion.

**NOMBRE  
DE MOTS**

**259**

**2. Commenter le rôle des autres partenaires (bailleurs de fonds, ONG, entreprises, etc.). Evaluer l'efficacité des modalités de cofinancement et de la coordination des bailleurs de fonds, le cas échéant.**

Le Projet a été financé exclusivement par la FAE avec une contrepartie de la CBLT. Le marché de services qui a été passé sur la base d'un AOI restreint, suite à une manifestation d'intérêt a été exécuté correctement par le Consultant. L'acquisition du matériel informatique et bureautique a été fait au plan national, avec l'appui du TDFO.

**3. Harmonisation. Indiquer si la Banque s'est explicitement employée à harmoniser les instruments, systèmes et/ou approches avec les autres partenaires.**

Le projet s'inscrit dans les procédures financières et comptables applicables à la FAE.

**4. Pour chaque aspect de la mise en oeuvre du projet, indiquer dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs ci-après. Présenter une évaluation succincte (deux phrases au plus) et attribuer une note d'évaluation, en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.**

ASPECTS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION		NOTE DE L'EVALUATION
RESPECT DU CALENDRIER	a) degré de respect de la date prévue de clôture. Si l'écart à droite est: inférieur à 12, "4" est automatiquement noté	Ecart en mois entre la date prévue de clôture et la date effective de clôture ou la date de réalisation de 98% de décaissement. <i>(génééré automatiquement)</i>	Il y'a eu deux prorogation de la date prévue pour le dernier décaissement	2
	entre 12.1 et 24, "3" est automatiquement noté	24,3		
	entre 24.1 et 36, "2" est automatiquement noté			
	Supérieur à 36.1, "1" est			

	automatiquement noté		
<b>PERFORMAN CE DE LA BANQUE</b>	b) Conformité de la Banque aux :		
	Mesures de protection environnementale	Le Projet porte sur une réforme institutionnelle et les marchés passés portent sur les services (Consultant) et la fourniture de biens (matériel bureautique et informatique). Il n'y a pas eu de marchés de travaux. Les mesures de protection environnementale étaient sans objet.	NA
	Dispositions fiduciaires	La passation des marchés a été faite selon les modes convenus dans l'accord de don conformément aux Procédures de la FAE. Les modes de décaissement et le budget ont été respectés. Un audit a été commandité et les recommandations qui en sont issues ont été transmises à la CBLT qui les a respectées. L'audit final est en cours.	3
	Accords conclus dans le cadre du projet	La Banque a respecté les termes des accords conclus avec le donataire	4
	c) La supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.	En terme de dosage des compétences, les supervisions ont été réalisées essentiellement par le Task Manager, ingénieur en eaux et assainissement accompagné soit d'un autre Expert en ressources en eaux (4 missions), de l'assistante aux décaissements (1 mission) ou de l'analyste financier ( 2 missions) du TDFO. Le dosage est relativement satisfaisant. En ce qui concerne la praticabilité des solutions, la majorité des recommandations des missions ont été satisfaites, en particulier celles qui ont trait aux aspects opérationnels, même si c'est parfois avec du retard.	3
d) La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisant.	La supervision de la Banque a été régulière à partir de juin 2009. Il y'a eu 4 missions de supervision du Task Manager, le TDFO a conseillé et formé le Coordonnateur sur la gestion des projets financés par la Banque.	3	
<b>PERFORMAN CE DU DONATAIRE</b>	e) Le donataire s'est conformé aux :		
	Mesures de protection environnementale	Le Projet porte sur une réforme institutionnelle. Les mesures de protection environnementales n'ont pas été envisagées.	NA
	Dispositions fiduciaires	La CBLT ne dispose pas d'une cellule avec des spécialistes en passation des marchés. Difficulté de mettre en œuvre un projet d'une certaine simplicité. Suite au premier audit du projet, les dépenses jugées « non éligibles » ont été remboursées par la CBLT après une mise en demeure de la FAE. La nomination tardive du comptable n'a pas permis d'avoir une tenue correcte de la comptabilité pendant plusieurs mois	2
	Accords conclus dans le cadre du projet	Le donataire a respecté la plupart des accords conclus dans le cadre du Projet.	3
	f) Les conditions déclencheurs	Les conditions et déclencheurs ont été respectés dans une très large mesure.	3
g) Le donataire a collecté et utilisé, pour les prises de décisions, les informations tirées du processus de suivi.	Le Coordonnateur de la Cellule d'Exécution du Projet a suivi les différentes étapes du processus de mise en œuvre des différentes composantes pour l'atteinte des objectifs du Projet et s'est informé auprès du SE, de la FAE et du TDFO. Un suivi du chronogramme a été mis en place avant la fin du Projet et le recrutement du comptable a permis de mieux suivre et d'organiser les aspects financiers du Projet.	3	

# RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET 0

## G. ACHEVEMENT

1. Le PAR a-t-il été fourni à temps, conformément à la Politique de la Banque?			
Date de réalisation de 98% de décaissement (ou date de clôture, si applicable)  (génééré automatiquement)	Date PAR été envoyé à pcr@afdb.org  JJ/MM/AA	Ecart en mois  (génééré automatiquement)	NOTE DE L'EVALUATION (génééré automatiquement) Si l'écart est égal ou inférieur à 6 mois, la note est de 4. Si l'écart est supérieur à 6 mois, la note est de 1.
07-12-10	NA	NA	NA

**Décrire brièvement le processus RAP. Décrire la manière dont l'emprunteur et les cobailleurs ont participé à l'établissement du document. Souligner toute incohérence dans les évaluations présentées dans le présent RAP. Donner la composition de l'équipe et confirmer si une visite approfondie a été effectuée. Mentionner toute collaboration substantielle avec d'autres partenaires au développement. Indiquer dans quelle mesure le bureau de la Banque dans le pays s'est impliqué dans l'établissement du présent rapport. Indiquer si les commentaires de la revue des pairs ont été fournis à temps (indiquer les noms et les titres des pairs de revue).**

### [150 mots au plus]

Le processus d'élaboration du rapport d'achèvement s'est effectué de manière suivante: après le recrutement du Consultant sur la base d'une short-List, le contrat a été signé le 23 juillet 2011. La mission au siège s'est déroulée du 12 au 17 septembre 2011 et du 3 au 14 octobre 2011 et la mission sur le terrain du 19 au 30 septembre 2011 à Ndjamena. Les deux missions ont permis l'organisation d'entretiens, de consulter les documents relatifs au projet, d'échanger avec d'autres bailleurs de la CBLT et de déposer les différents rapports qui ont été examinés par le Comité interne de la FAE.

Les membres du Comité interne de la FAE ont appuyé le Consultant pour le respect des aspects formels du RAP et l'obtention de certaines informations. Les agents du TDFO ont apporté un appui quant à la confirmation de certaines données et aidé le Consultant à mieux comprendre l'historique du Projet.

**NOMBRE  
DE MOTS**

**150**

## H. LECONS TIRES DE L'EVALUATION

Résumer les principales leçons que la Banque et le donataire peuvent éventuellement tirer des effets du projet.

**[300 mots au plus. Tout autre propos concernant la mise en oeuvre devra être présenté à l'annexe 4 intitulé : Description du projet]**

Leçons

Nécessité de la préparation à la gestion de tout Projet sans laquelle ses chances de réussite seront hypothéquées.

L'implication du Task Manager et les formations organisées pendant l'exécution du projet ont permis de poursuivre avec plus de réussite sa mise en œuvre ;

L'importance du processus participatif des acteurs dans l'élaboration des textes qui prennent bien en compte toutes les problématiques pour une gestion durable et intégrée des ressources en eau d'un bassin ;

La complémentarité du Projet de Charte avec d'autres projets et programmes à la CBLT ;

## **Recommandations**

### **A la Banque**

1. Former toute Coordination à l'exécution des Projets de la FAE et prévoir systématiquement un atelier de lancement pour les futurs projets ;
2. Analyser rigoureusement le degré de motivation des futurs membres de la Coordination du Projet ;
3. Mieux impliquer le futur bénéficiaire à toutes les étapes de l'évaluation jusqu'à l'adoption du Projet.

### **A la CBLT**

4. Responsabiliser le Conseiller juridique de la CBLT pour le suivi du produit du Projet qui est de nature juridique ;
5. Le Secrétariat Exécutif de la CBLT doit tout mettre en œuvre pour organiser le Conseil des Ministres et le Sommet des Chefs d'Etat pour l'approbation et l'adoption de la Charte de l'eau;
6. En coordination avec les futures structures focales, le Secrétariat Exécutif doit assurer le suivi du processus de ratification et de mise en œuvre de la Charte ;
7. Proposer un programme pour l'élaboration des annexes de la Charte ;
8. Entamer un plaidoyer pour la ratification par les Etats membres de la Convention de New-York du 21 mai 1997 sur l'utilisation des cours d'eau internationaux ;
9. Reverser à la FAE les sommes non utilisées et fermer le compte ouvert au nom du Projet pour éviter le paiement de frais de gestion.

## I. RESUME DES NOTES OBTENUES PAR LE PROJET

Toutes les notes de l'évaluation sont automatiquement calculées par l'ordinateur à partir de la section pertinente du RAP

CRITERES	SOUS-CRITERES	Note de l'évaluation
<b>RENDEMENT DU PROJET</b>	Réalisation des résultats	3
	Réalisation des effets	3
	Respect du calendrier	2
	<b>NOTE GENERALE DES effets DU PROJET</b>	<b>3</b>
<b>PERFORMANC E DE LA BANQUE</b>	<b>Conception et état de préparation</b>	
	Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays	4
	Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel	4
	Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque	4
	Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la Banque	4
	Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	4
	Les objectifs et les effets, ainsi qu'ils sont présentés dans le cadre logique, sont mesurables et quantifiables	4
	Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés	3
	La capacité et l'engagement politique du pays sont à la hauteur de la complexité du projet	3
	La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques	2
	Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires.	3
	Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies	4
	Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation	4
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés	3

	La collecte des données de référence est achevée ou en cours	4
	<b>NOTE PARTIELLE DE LA CONCEPTION ET DE L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET</b>	<b>4</b>
	<b>Supervision:</b>	
	Conformité de la Banque aux:	
	Mesures de protection environnementale	NA
	Dispositions fiduciaires	3
	Accords conclus dans le cadre du projet	4
	La qualité de la supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions	3
	La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante	3
	Le PAR a été fourni à temps	NA
	<b>NOTE PARTIELLE DE LA SUPERVISION</b>	<b>3</b>
<b>NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE</b>	<b>4</b>	
<b>PERFORMANCE DU DONATAIRE</b>	<b>Conception et état de préparation</b>	
	Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies	3
	Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation	1
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont approuvés	2
	La collecte des données de référence est achevée ou en cours	4
	<b>NOTE DE LA CONCEPTION DU PROJET ET DE SON ETAT DE PREPARATION</b>	<b>3</b>
	<b>Mise en œuvre</b>	
	L'emprunteur s'est conformé aux:	
	Mesures de protection environnementale	NA
	Dispositions fiduciaires	2
	Accords conclus dans le cadre du projet	3
	L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	3
	L'emprunteur fonde ses décisions sur les informations tirées du suivi	3
	<b>NOTE PARTIELLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	<b>3</b>
<b>NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b>	<b>3</b>	

## J. TRAITEMENT

ETAPE	SIGNATURE ET OBSERVATIONS	DATE
Vérifié par le Chef de Division du Secteur		
Vérifié par le Directeur Régional		
Approuvé par le Directeur Sectoriel		

## APPENDICE 1

### Échelle de notation et correspondances

NOTE	EXPLICATION
4	Très satisfaisant-Réalisation parfaite sans faille
3	Satisfaisant-La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Moyen-Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Médiocre-Très peu de réalisations et de graves lacunes
NA	Sans objet

N.B. : Les formulaires sont arrondis à la décimale supérieure ou inférieure. Pour les calculs, seuls les nombres entiers sont retenus.

## **LISTE DES ANNEXES**

### **Informations obligatoires**

- 1. Coût du Projet et sources de financement**
- 2. Contribution de la FAE**
- 3. Documents justificatifs**
- 4. Description du Projet**
- 5. Liste des personnes rencontrées**

## Annexe 1. Coût du Projet et sources de financement

Coûts globaux	Montants alloués Euros	Montants alloués en CFA	Montants dépensés en Euros	Montants dépensés en CFA	Ecart en CFA	%
<b><i>COÛT TOTAL DE L'ETUDE</i></b>	<b>688 000</b>	<b>451 298 416</b>	<b>683 739</b>	<b>448 503 383</b>	<b>2 795 033</b>	<b>99,38%</b>
<b><i>Rémunération de l'étude</i></b>	<b>539 000</b>	<b>353 560 823</b>		-	-	
Chef d'équipe	144 000	94 457 808				
Personnel international	195 000	127 911 615				
Personnel régional/national	143 000	93 801 851				
Personnel d'appui	57 000	37 389 549				
<b><i>Dépenses de l'étude</i></b>	<b>104 100</b>	<b>68 285 124</b>		-	-	
Rédaction/production rapports	26 000	17 054 882				
Vols internationaux	17 000	11 151 269				
Vols dans les pays du bassin	6 600	4 329 316				
Transport local/mission de terrain	10 000	6 559 570				
Perdiems	30 000	19 678 710				
Communication	4 500	2 951 807				
Divers	10 000	6 559 570				
<b><i>Imprévus</i></b>	<b>44 900</b>	<b>29 452 469</b>		-	-	
<b><i>GESTION DU PROJET ET VALIDATION</i></b>	<b>202 000</b>	<b>132 503 314</b>	<b>123 153</b>	<b>74 432 680</b>	<b>78 847</b>	<b>56,17%</b>
Ateliers nationaux de validation	50 000	32 797 850	27 895	18 298 190		
Ateliers régionaux de validation	80 000	52 476 560	55 978	36 719 350		
Ateliers nationaux et locaux de diffusion et vulgarisation	35 000	22 958 495	29 307	13 119 140		
Matériel informatique et bureautique	12 000	7 871 484	9 972	6 296 000		
Imprévus	25 000	16 398 925				
<b><i>TOTAL DON FACILITE EAU</i></b>	<b>890 000</b>	<b>583 801 730</b>	<b>806 892</b>	<b>522 936 063</b>	<b>83 108</b>	<b>91%</b>
Gestion du projet	19 800	12 987 949	65 456	42 936 321	45 656	
Session du Conseil des ministres	35 000	22 958 495	-	-	-	
Sommet des chefs d'Etat	44 700	29 321 278	-	-	-	
Location bureau pour consultant	10 500	6 887 549	6 300	4 132 529		
<b><i>CONTRE PARTIE CBLT</i></b>	<b>110 000</b>	<b>72 155 270</b>	<b>71 756</b>	<b>47 068 850</b>	<b>45 656</b>	<b>65,23%*</b>
<b>COÛT GLOBAL DU PROJET</b>	<b>1 000 000</b>	<b>655 957 000</b>	<b>878 648</b>	<b>570 004 914</b>	<b>128 764</b>	<b>86,90%</b>

## Annexe 2 : Contribution de la FAE

<b>Missions</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>	<b>Nbre de jours</b>	<b>Composition</b>
Préparation	11/11/2006	18/11/2006	7	Expert en eau + consultant
Evaluation	Mars 2007	Mai 2007	6 semaines	Expert en eau
Supervision	17/06/2009	22/06/2009	5	2 experts en eau et assainissement
Supervision	02/11/2009	08/11/2009	6	Expert eau et assainissement + analyste financier
Supervision	24/04/2010	08/05/2010	15	2 experts en eau et assainissement
Supervision*	21/02/2011	25/02/2011	5 jours	1 expert eau et assainissement + analyste financier + assistante aux décaissements
Rapport achèvement	12/09/2011	14/10/2011	34	Consultant

\* Note de 2,56 attribuée.

## **Annexe 3 : Documents justificatifs**

### 3.1 Documents de la BAD et de la FAO

- BAD, FAD, ORQR, Directives pour l'établissement des Rapports d'Achèvement de Projet, mars 2009 ;
- FAE, Procédures opérationnelles, décembre 2007 ;

### 3.2 Documents généraux relatifs Bassin du Lac Tchad

- A. Garané, Identification des besoins de la CBLT en Matière de Conseils Juridiques, Juin 2010 ;
- A. Garané, Détermination des attributions du Conseiller juridique de la Commission du Bassin du Lac Tchad, octobre 2010 ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad, Atelier de renforcement des capacités des points focaux sur l'échange d'informations et des données, Ndjamena, 22-24 juin 2011 ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad, Vision horizon 2025, année 2000.
- Commission du Bassin du Lac Tchad, Hydrométéo, Bulletin annuel de l'Observatoire du Bassin « Lacbo », 2010 ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad, Plan Directeur pour le Développement et la Gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles du bassin conventionnel du Lac Tchad, juin 1992, 70 p ;
- Passage, 8<sup>ème</sup> Forum mondial du développement durable à Ndjamena, 28 octobre-1<sup>er</sup> novembre 2010, Sauver le lac Tchad, n spécial, 1<sup>er</sup> trimestre 2011, mars 2011, n 166 ;

### 3.3 Documents juridiques

- Commission du Bassin du Lac Tchad, Charte de l'eau du Bassin du Lac, juin 2011 ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad, Répertoire des décisions des Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement, février 2011 ;
- 
- Convention et statut de la Commission du Bassin du Lac Tchad signés à Fort-Lamy, le 22 mai 1964 ;
- Accord portant règlementation commune sur la faune et la flore du 3 décembre 1977 ;
- Accord portant création d'un fonds de développement de la commission du bassin du Tchad signé à Yaoundé, le 10 octobre 1973 ;

- Protocole d'Accord sur les échanges de données entre les Etats membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad du 24 novembre 2008 ;
- Mémoire d'entente entre la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et la Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sanga (CICOS) pour le suivi du Projet de transfert d'eau de l'Oubangui vers le Lac Tchad en date de juillet 2011 ;
- Avant-projet d'Accord relatif à l'utilisation et à la conservation des eaux du Lac Tchad de 1971 ;
- Projet d'Accord relatif à l'utilisation, le développement, la conservation, la gestion et la protection équitable et raisonnable des eaux internationales du Bassin du Lac Tchad en date du 11 février 2004

### 3.4 Documents spécifiques au Projet

- A. Sedick, Charte de l'eau dans le bassin du Lac Tchad, la ronde des pays, CBLT News Magazine, n 4, janvier 2011, p.11.
- A. Ahmed, Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad: dernier round avant adoption, CBLT News Magazine, n 5, avril 2011, p. 8.
- A. Sedick et A.B. Momha, Charte de l'eau : sensibilisation terminée, CBLT News Magazine, n 6, juillet 2011p. 6.
- Agreement between the African Development Bank (as Trustee the African Water Facility Special Fund) and Lake Chad Basin Commission (LCBC) Grant for the creation and popularisation of the Lake Chad Water Charter in 6 July 2007;
- BAD, FAE, CBLT, Projet de création et de vulgarisation d'une Charte de l'Eau dans le Bassin du Lac Tchad, Rapport d'évaluation, 10 mai 2007 ;
- BAD, FAE, CBLT, Projet de création et de vulgarisation d'une Charte de l'Eau dans le Bassin du Lac Tchad, Aide-mémoire de la mission de supervision de la FAE/BAD, Ndjamen, du 17 au 22 juin 2009 ;
- BAD, FAE, CBLT, Projet de création et de vulgarisation d'une Charte de l'Eau dans le Bassin du Lac Tchad, Aide-mémoire de la mission de supervision de la FAE/BAD, Ndjamen, du 02 au 08 novembre 2009 ;
- BAD, FAE, CBLT, Projet de création et de vulgarisation d'une Charte de l'Eau dans le Bassin du Lac Tchad, Aide Mémoire de la mission de supervision de la FAE/BAD et de la participation a deux ateliers régionaux du 24 avril au 08 mai 2010 ;
- BAD, FAE, CBLT, N Consulting, Projet de création et de vulgarisation d'une Charte de l'Eau dans le Bassin du Lac Tchad, Rapport d'audit des états financiers et examen a posteriori du Projet de création d'une Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad, période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009, février 2010;
- BAD, FAE, CBLT, N Consulting, Projet de création et de vulgarisation d'une Charte de l'Eau dans le Bassin du Lac Tchad, Rapport d'audit des états financiers et examen a posteriori du Projet de création d'une Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad, période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009, Lettre de contrôle interne, février 2010 ;

- BAD, FAE, CBLT, N Consulting, Projet de création et de vulgarisation d'une Charte de l'Eau dans le Bassin du Lac Tchad, Rapport d'audit des états financiers et examen a posteriori du Projet de création d'une Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad, Rapport intérimaire sur la revue a posteriori, période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009, février 2010 ;
- BAD, FAE, CBLT, Rapport de retour de Mission en date du 18 novembre 2006 pour la préparation du Projet de Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad, Atelier de conceptualisation pour l'élaboration de la Charte de l'Eau du Lac Tchad, Ndjamena, 4 novembre 2009 ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad, Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad, juin 2011 ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad, Compte rendu de l'atelier de validation du rapport diagnostic de l'étude Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad, Maroua, Cameroun, 28-29 avril 2010 ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad, BRL Ingénierie, Création et vulgarisation d'une Charte de l'eau du Lac Tchad, Proposition de canevas pour la Charte, octobre 2009 ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad, Termes de référence de l'étude sur l'élaboration des textes juridiques nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique et de la Vision 2025 de la CBLT, 29 décembre 2006 ;

### 3.5 Notes de service

- BAD, Note de service interne en date du 30 octobre 2009 présentant les données de base du projet ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad, Note de service en date du 20 avril 2010 nommant NOUR Diakité, comptable à la CBLT pour assurer la gestion financière du Projet ;
- Discours des acteurs lors des différentes étapes de la Charte
  - o Discours du représentant du SE de la CBLT lors du Lancement de la Charte de l'eau en date du 4 novembre 2009 ;
  - o Discours du représentant résident de la BAD au Tchad au lancement de la Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad en date du 4 novembre 2009 ;

### 3.6 Correspondances

- Lettre du SE adjoint en date du 12 janvier 2007 adressée au Directeur de la FAE pour une demande d'appui financier pour l'élaboration de textes juridiques nécessaires à la mise en œuvre du PAS et de la Vision 2025 de la CBLT ;
- Lettre du chef de division sectoriel au SE adjoint de la CBLT en date du 31 janvier 2007 annonçant une visite de 6 semaine à la CBLT pour l'évaluation du Projet de Charte ;
- Lettre du Vice Président de l'OIVP en date du 14 mai 2007 adressée au Président de la BAD pour le financement de la Charte du Bassin du Lac Tchad ;
- Mail du SE de l'ABN en date du 15 juin 2007 au Task Manager du Projet nommant le Point focal du Projet
- Lettre du Coordinateur de la FAE en date du 7 mai 2008 au SE de la CBLT exigeant le respect d'une liste restreinte de 5 bureaux d'étude pour l'établissement de la liste restreinte des bureaux pouvant soumissionner à l'offre ;

- Lettre du SE de la CBLT au Coordonnateur de la FAE de la BAD en date du 2 juillet 2009 demandant un amendement à l'accord de don entre la BAD et la CBLT pour le report de la date de clôture du projet au 31 juillet 2011;
- Lettre du SE de la CBLT au Coordonnateur de la FAE de la BAD en date du 26 octobre 2009 pour participation à l'atelier de conceptualisation de la Charte de l'Eau prévue pour le 4 novembre 2009 ;
- Lettre du SE de la CBLT au Coordonnateur de la FAE en date du 30 mars 2010 pour participer à l'atelier régional sur le diagnostic du cadre législatif et institutionnel du Bassin du Lac Tchad, prévu les 28 et 29 avril 2010 à Maroua ;
- Lettre du SE de la CBLT adressée à la BAD en date du 25 mai 2010 pour la demande de reconstitution du compte spéciale (2<sup>ème</sup> tranche) ;
- Lettre du Coordonnateur à la CBLT adressée à la BAD en date du 31 mai 2010 complétant les informations pour la demande de reconstitution du compte spécial ;
- Lettre du SE de la CBLT à la FAE de la BAD en date du 26 mai 2010 en ce qui concerne les commentaires au rapport d'audit du compte du projet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009 ;
- Lettre du Coordonnateur à la CBLT au représentant résident de la BAD en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 pour la prorogation de la date de clôture de décaissement ;
- Lettre du SE de la CBLT à la Coordinatrice de la FAE en date du 23 juillet 2010 pour le réajustement du budget du contrat de service n 001/CBLT/LCWC/2008 en date du 2 juillet 2009 ;
- Lettre de Mme la Coordinatrice de la FAE au SE de la CBLT en date du 26 juillet 2010 pour non objection quant à la composition de la mission du bureau d'étude devant animer les ateliers nationaux sur le projet de Charte et pour un coût additionnel de 37 000 euros ;
- Lettre du SE de la CBLT adressée à Mme la Coordinatrice de la FAE pour le remboursement des dépenses inéligibles et la mise en œuvre d'un plan d'action ;
- Lettre du SE de la CBLT au Directeur général de la Société Générale du Tchad en date du 19 octobre 2010 autorisant l'accès et le retrait des documents comptables au comptable désigné ;
- Lettre du SE au Task Manager du Projet à la FAE en date du 24 janvier 2011 pour participer à l'atelier régional de validation de la Charte de l'eau, prévu à Maroua du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2011 ;
- Lettre de Mme la Coordinatrice de la FAE en date du 25 mars 2011 à l'attention du SE de la CBLT pour non objection à la signature de l'avenant n 2 au Consultant pour la réalisation des ateliers de vulgarisation de la Charte pour un montant de 45 289,10 euros) ;
- Lettre du SE en date du 8 avril 2011 à l'attention du Représentant Résident de la BAD au Tchad pour la prorogation du délai d'exécution de la Mission du Consultant et non objection totale à l'avenant n 2 de l'accord de don ;
-

- Lettre de Mme la Coordinatrice de la FAE en date du 28 avril 2011 à l'attention du SE p.i. de la CBLT pour non objection au coût induit par la participation de l'expert GIRE du Consultant aux ateliers nationaux de 3 pays. Ce coût additionnel de 30 660 euros porte le montant total du contrat du Consultant à 684 025 euros, contre un montant disponible de 688 000 euros pour le budget prévu pour le coût de l'étude;

## **Informations facultatives**

### **Annexe 4 Description du Projet.**

#### **4.1 Contexte du Projet**

4.1.1 Le Bassin du Lac Tchad est le plus grand bassin continental versant en Afrique et il couvre une superficie qui ne dépasse guère 5 000 km<sup>2</sup> actuellement. Même si son bassin hydrographique s'étend sur 2 355 000 km, la zone du Bassin conventionnel de la CBLT s'étend seulement sur 966. 955 km. Le Lac est essentiellement approvisionné par le Fleuve Chari-Logone (330 000 km<sup>2</sup>, qui fournit environ 90 % de la cuvette Sud et les autres 10 % restants proviennent du fleuve Komadugu (120 000 km<sup>2</sup>) qui se verse dans la cuvette Nord.

4.1.2 Le principal défi du Bassin du Lac Tchad est de contribuer à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des 30 millions de personnes qui vivent autour du Lac. Ce qui passe par la promotion d'une utilisation rationnelle des ressources en eau du bassin, la coordination des efforts régionaux dans le domaine de l'aménagement des naturelles et le règlement des litiges liés à l'utilisation des ressources en eau. C'est ainsi que la Convention de Fort-Lamy du 22 mai 1964 portant création de la CBLT a assigné aux Etats de tels objectifs. A travers la CBLT, les quatre Etats signataires (Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad) reconnaissent la nécessité de promouvoir une utilisation rationnelle des ressources en eau du bassin, de coordonner les efforts régionaux dans le domaine de l'aménagement des ressources naturelles et de contribuer au règlement de tout litige pouvant surgir entre les pays membres du bassin. Les Etats signataires de la Convention seront rejoints par la RCA (1994) et par la Libye (2007). L'Egypte a le statut d'observateur à la CBLT depuis 2011.

4.1.3 Pour remplir ses objectifs et relever les défis qui interpellent le lac du fait de son assèchement drastique et continu, la CBLT s'est inscrite dans l'optique de préserver cette ressource en prescrivant une étude diagnostique sur la dégradation de l'environnement du Bassin conventionnel qui sera adoptée en 1989. La CBLT a initié une réforme institutionnelle en 2008 qui s'est terminée en août 2010 et a adopté trois documents de mise en œuvre : le Plan Directeur de la CBLT de 1992 ; le Plan d'Action Stratégique de 1998 et la Vision 2025 élaborée en 2000. Ce dernier a retenu le choix d'une région du Lac Tchad durable, avec une vision positive marquée par une politique de gestion intégrée et durable du bassin.

4.1.4 Malgré toutes ces initiatives, un appui institutionnel était nécessaire pour traduire dans les textes de la CBLT, les obligations des différents Etats afin de garantir la

pérennisation du Lac Tchad qui fait l'objet de multiples agressions et pour tenir compte des avancées du droit international des ressources en eau, notamment en prévoyant des restrictions de souveraineté territoriale en matière de gestion des ressources pour permettre un partage raisonnable et équitable des eaux et des bénéficiaires associés.

4.1.5 C'est ce qui a justifié le Projet de création de la Charte de l'eau dont l'accord de Don a été signé le 6 juillet 2007 entre la FAE et la CBLT pour un montant de 890 000 euros. Le montant total du Projet est de 1 000 000 d'euros et la contrepartie de la CBLT s'élève à 110 000 euros.

4.1.6 Un tel projet offrant un cadre juridique stabilisé et sécurisé ouvre la voie aux initiatives majeures ultérieures en vue d'une gestion durable, concertée et équitable du bassin.

4.1.7 La mise en place d'un tel Projet à la CBLT, financé par la FAE traduit la volonté de la Banque d'intervenir dans le cadre de ses activités de renforcement de la gouvernance, concernant en particulier la gestion transfrontalière des ressources en eau et les processus juridiques et institutionnels relatifs au partage des eaux.

4.1.8 A la CBLT, la FAE intervient par le biais du Programme de Développement Durable du Bassin du Lac Tchad (PRODEBALT) et du Projet d'Appui à l'Initiative du Bassin du Lac Tchad (PAIBLT). Ces deux dernières interventions complètent le portefeuille de la Banque dont vingt deux (22) sont multinationaux et une trentaine sont concernés par les Etats membres de la CBLT.

4.1.9 Différents partenaires techniques et financiers interviennent à la CBLT afin d'aider à mieux faire face aux défis et enjeux de développement du bassin. A cet égard, la CBLT a élaboré en 2005, un cadre général de participation des parties prenantes avec l'assistance de la coopération technique allemande, la GTZ. Ce qui a permis de redynamiser la coopération avec la BAD. Les partenaires interviennent dans différents projets.

4.1.10 Le Projet de création et de vulgarisation de Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad est en phase avec le Projet CBLT/FEM pour la promotion de la GIRE dans le Bassin du Lac Tchad. Ce Projet avait permis de financer l'étude relative à l'analyse diagnostic transfrontalière (ADT) du Bassin du Lac Tchad. Ce Projet avait notamment comme mandat : l'analyse des cadres juridiques et institutionnels des ressources naturelles dans les Etats membres de la CBLT, l'analyse des lacunes en matière juridique au niveau du Bassin et de faire des propositions d'harmonisation de la législation.

4.1.10.1 La France a ainsi participé, par le biais de l'AFD, à l'élaboration et au financement du projet « Préservation du Lac Tchad : Contribution à la stratégie de développement du Lac » à hauteur de 800 000 euros sur financement du Fonds français de l'environnement (FFE) pour un montant total de 11,3 millions d'euros. L'un des objectifs du Projet est le renforcement organisationnel et institutionnel de la CBLT et sa composante 2, a prévu comme produit, un appui à la CBLT dans les actions de gestion intégrée des ressources en eau. C'est dans ce cadre que l'aspect juridique, notamment celui qui est lié à la mise en

œuvre de la Charte de l'eau pourrait être abordé. Le Programme en est à la phase d'étude de faisabilité.

4.1.10.2 Le PRODEBALT qui intervient dans le bassin conventionnel du Lac Tchad vise comme résultats, la conservation durable du lac Tchad pour assurer la sécurité économique des ressources de l'écosystème d'eau douce ; une gestion intégrée et judicieuse du bassin fluvial en vue de réaliser un développement durable et une utilisation équitable des ressources naturelles tout en conservant ses écosystèmes et sa biodiversité. Le Programme qui est prévu pour une durée de 6 ans à compter de 2009 avec un coût total estimé à environ 60,07 millions d'UC. Il est financé essentiellement par le FAD, à hauteur d'environ 49,9 % et est conforme à la Politique de la Banque. Le PRODEBALT permettra de renforcer la gestion des ressources en eau transfrontalières du Lac Tchad, à travers notamment la Charte de l'eau. Il est prévu parmi les résultats du Programme l'adoption et l'application des textes pour la GIRE. Le PRODEBALT est conforme à la Charte de la Banque (dans son article 2.1 (a)-(c)) et à sa politique en matière de coopération économique et d'intégration régionale, adopté en 2000 ;

4.1.10.3 La Coopération allemande par le biais de la GIZ appuie à la CBLT à travers les projets CBLT/GIZ et CBLT/BGR. Le Projet BGR (Gestion durable des ressources en eau) dont l'objectif est de renforcer la CBLT pour qu'elle soit capable de coordonner l'échange de données sur les eaux souterraines et les intégrer dans un système de gestion pour élaborer des stratégies durables en matière de ressources en eau. Différentes dispositions de la Charte portent sur les échanges de données et sur les eaux souterraines. Le Projet CBLT/BGR a débuté en mai 2007 pour une durée de 4 ans.

4.1.10.4 L'Union Européenne appuie le Projet CBLT/GIRE-UE (Programme de Gestion intégrée des ressources des Bassins transfrontaliers en Afrique) dont la durée initiale est de 24 mois. L'objectif global de développement auquel entend contribuer le programme est la réduction de la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement dans le bassin du Lac Tchad. L'objectif spécifique est d'assurer la gestion des ressources en eau du bassin du Lac Tchad de manière régionale, durable, opérationnelle et équitable par les Etats membres de la CBLT. Les activités du Projet ont commencé en novembre 2009 et ont pris fin en août 2011. Parmi ses activités, l'une a permis la modélisation hydrologique du bassin et la planification des prélèvements d'eau. Le modèle de planification et gestion de ressources en eau au niveau du bassin du Lac Tchad développé par le projet PGIRE/CBLT/UE intègre les points de référence qui ont été retenus dans la Charte de l'Eau pour la définition de débits environnementaux. De façon similaire, la base de données sur les points de prélèvements du bassin élaborée dans le cadre du projet CBLT/BAD/Charte de l'Eau, a été également utilisée comme donnée d'entrée dans le modèle d'allocation. Ce qui fait que ce Programme est en phase avec les objectifs de la Charte de l'eau. Le FED assure aussi le financement du Projet relatif à l'installation et à la réception satellitaire AMESD qui vise à élaborer des services opérationnels de suivi de l'environnement basé sur l'observation de la terre. Le Programme dure 4 ans pour un financement de 21 millions d'euros à l'Union africaine. Le Programme a prévu parmi ses résultats, le renforcement des politiques et mécanismes institutionnels qui nécessitent comme activité, le renforcement des compétences des cadres supérieurs sur le cadre juridique de la gestion des bassins

transfrontaliers. L'AMESD concerne 5 communautés économiques africaines et a prévu une thématique : gestion des ressources en eau qui permettra de mieux prendre en compte les données d'observation de l'environnement recueillies par l'Observatoire de l'environnement du Bassin (Lacbo) qui est mentionné dans la Charte de l'eau ;

4.1.10.5 Le PAIBLT est un Programme d'une durée de 5 ans qui se fixe comme objectif global, la lutte contre les MST autour du Bassin du Lac Tchad. Le Projet dont le montant s'élève à 10 millions d'UC est financé à 90 % par le FAD (10 millions d'UC) et à 10 % (1,11 millions d'UC) par la CBLT. Le Projet qui comporte 4 composantes est relatif à la santé des populations riveraines et la Charte consacre certains de ses articles à la lutte contre les maladies hydriques. Le projet qui a démarré en novembre 2006 a déjà commencé à mettre en œuvre ses différentes composantes (Renforcement des capacités des systèmes de soins pour la prise en charge des IST/VIH/SIDA ; renforcement des capacités des communautés, du leadership et du partenariat ; Suivi-Evaluation du Projet et gestion du Projet).

4.1.10.6 Le Projet de Transfert des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad qui fait partie de projets identifiés par le Plan directeur de la CBLT. L'étude de faisabilité du Projet est en cours.

4.1.11 Il faut toutefois, regretter l'insuffisance de la synergie entre la Charte et les autres Programmes des PTF en cours, malgré l'interdépendance entre ces programmes. Les assistants techniques des Projets auraient pu mieux favoriser cette imbrication, au lieu de se contenter de gérer leurs programmes respectifs (Entretien à la DUE). Le fait que le Coordonnateur du Projet CBLT/GIRE/UE soit en même temps coordonnateur du Projet de Charte, a néanmoins permis une interpénétration entre ces deux projets.

4.1.12 L'atteinte des objectifs du Projet n'a pas posé de problèmes majeurs, mais la durée globale du projet initialement prévue pour 21 mois dont 18 mois pour l'étude et 3 mois pour le recrutement du Consultant, est passée à 44 mois au 30 juin 2011. Cet allongement est dû en grande partie au retard accusé en début du projet dans le processus de recrutement du Consultant (environ 24 mois au lieu de 3 mois), mais aussi aux difficultés rencontrées dans la collecte et l'analyse des données par le Consultant dans la phase du diagnostique. Malgré ce retard, les résultats attendus du projet n'ont pas été modifiés. Seules les phases d'approbation, d'adoption restent à mettre en œuvre. Au plan national, il s'agira de procéder à la ratification de la Charte.

## **4.2 Les composantes du Projet**

Le Projet de création et de vulgarisation de la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad comporte quatre composantes:

- 4.2.1 La conceptualisation et l'étude diagnostique complète du cadre législatif et institutionnel
- 4.2.2 La création d'une Charte de l'Eau provisoire des eaux transfrontalières
- 4.2.3 La validation, l'adoption et la vulgarisation de la Charte de l'Eau

#### 4.2.4 Gestion du Projet par la CBLT

### ***Composante 1 : Conceptualisation et étude diagnostique du cadre législatif et institutionnel.***

#### 1.1 *Conceptualisation : production d'un rapport qui contiendra les éléments suivants :*

- La description détaillée de la méthodologie retenue pour la conduite de la mission,
- La structure prévisionnelle de la Charte de l'Eau ou canevas,
- La feuille de route pour la conduite de l'étude.

#### 1.2 *Diagnostic du cadre législatif et institutionnel : production d'un rapport qui contiendrait les éléments ci-après :*

- Identification des législations et réglementations appropriées
- Identification des normes aux plans international et régional
- Analyse de l'arsenal juridique et institutionnel
- Identification des grands usages
- Identification des acteurs et des bénéficiaires du bassin et des aspects socio économique
- Identification de l'état d'avancement du Plan d'Action Stratégique et de la Vision 2025

### ***Composante 2 : Création d'une Charte de l'Eau provisoire des eaux transfrontalières***

#### 2.1 *Les Options possibles de la Charte de l'Eau qui comportera :*

- 2.1.1 Détermination et définition des concepts clés de la Charte en matière de gestion durable des eaux partagées du lac Tchad ;
- 2.1.2 le rôle de la Charte dans l'architecture juridique et institutionnelle de la CBLT ;
- 2.1.3 le rôle de la Charte dans la prévention et le règlement des différends liés à l'eau ;
- 2.1.4 la maîtrise d'ouvrage et les ouvrages communs ;
- 2.1.5 l'implication des acteurs non étatiques dans la gestion durable du bassin ;
- 2.1.6 les outils fondamentaux de la mise en œuvre de la Charte
- 2.2 *L'avant projet de Charte constitué des éléments ci-dessous*
- 2.2.1 Clarification des définitions ;
- 2.2.2 Analyse de l'architecture juridique et institutionnelle de la CBLT ;
- 2.2.3 Identifications des besoins de renforcement des capacités ;
- 2.2.4 Traduction de la GIRE au niveau réglementaire ;
- 2.2.5 Etablissement d'obligations procédurales de notification et d'autorisation ;
- 2.2.6 Etablissement de critères pour une gestion équitable, raisonnable et "non dommageable ;
- 2.2.7 Indentification des outils économiques pour la protection des eaux partagées ;
- 2.2.8 Elaboration sur l'interface entre les autorités GIRE nationales et la CBLT ;
- 2.2.9 Elaboration sur les rôles des acteurs privés et de la société civile ;
- 2.2.10 Etablissement des principes de contrôle a posteriori.

### ***Composante 3 : Validation, adoption et vulgarisation de la Charte***

#### *3.1 Validation*

3.1.1 Validation du projet de Charte au niveau national

3.1.2 Validation du projet de Charte au niveau régional

#### *3.2 Adoption de la Charte*

3.2.1 Approbation de la Charte par le Conseil des Ministres de la CBLT

3.2.2 Adoption de la Charte par les Chefs d'Etat et de Gouvernements

3.3 *Vulgarisation de la Charte* : ateliers nationaux de diffusion et vulgarisation de la Charte de l'Eau en vue de sa ratification par les Etats membres.

### ***Composante 4 : Gestion du projet***

#### *4.1 Coordination du projet*

#### *4.2 Suivi du Consultant*

#### *4.3 Organisation des ateliers nationaux et régionaux de validation*

#### *4.4 Organisation de Session ministérielle et Sommet de Chefs d'Etat pour adoption de la Charte*

#### *4.5 Appui à l'organisation des ateliers nationaux de diffusion et vulgarisation de la Charte.*

### **4.3 Facteurs ayant joué un rôle important dans la mise en œuvre du Projet**

le climat et les conditions météorologiques, les changements politiques, les questions contractuelles ou personnelles, les questions techniques, le processus de passation des marchés et les interactions avec les autres partenaires

4.3.1 La majorité des activités programmées dans le cadre de la Charte ont été exécutées. Ainsi donc comparativement aux résultats initiaux tels que détaillés lors de l'évaluation et présentés dans le Rapport d'évaluation du bénéficiaire, toutes les activités programmées ont été entièrement réalisées d'où l'atteinte du résultat principal, à savoir l'élaboration d'une Charte de l'eau. Les risques se situent en particulier dans le long terme.

#### 4.3.1.1 Les questions contractuelles et personnelles

Le financement du Projet a été encouragé par l'ancien SE et ce Projet a été confié à une personne en laquelle, il avait confiance. Cette relation personnelle a beaucoup joué dans son exécution malgré l'absence d'une motivation. En effet, les différents courriers échangés avec le Coordonnateur font état à plusieurs reprises de sa non prise en charge par le Projet. D'ailleurs, cette erreur n'a pas été commise dans les autres projets financés par la BAD.

#### 4.3.1.2 Les changements politiques

Le siège de la CBLT se trouve au Tchad et ce pays a vécu une situation assez trouble durant l'exécution du Projet. C'est pour cette raison que le TDFO est devenu opérationnel lors du 2<sup>nd</sup> semestre de 2007 et a du fermé en février 2008 pendant quelques semaines après une attaque de la rébellion sur la capitale. Il a fallu attendre janvier 2010 pour qu'il y'ai une stabilisation au Tchad avec la signature d'un accord avec le Soudan voisin.

#### 4.3.1.3 Réforme institutionnelle de la CBLT

La CBLT a entamé une réforme en 2008, suite à une étude et celle-ci ne s'est achevée qu'en août 2010. D'ailleurs, le Directeur des Ressources humaines, n'a toujours pas rejoint son poste. Par ailleurs, cette réforme n'a nullement prévu le recrutement d'un spécialiste en passation des marchés publics au sein des directions. Le PRODEBALT tenant compte d'une telle insuffisance a prévu un spécialiste en passation des marchés dans la mise en œuvre du Programme.

#### 4.3.4 Processus de passation des marchés publics

Le Projet a prévu deux types de marchés : un marché de service avec le recrutement du Consultant et un marché de fournitures de biens (matériel informatique et bureautique). Le manque de connaissance de la part du Coordonnateur, malgré sa bonne volonté, des procédures de la FAE, n'a pas permis au projet de bien démarrer.

#### 4.3.5 Interaction avec les autres partenaires

L'imbrication du Projet avec la Projet CBLT/GIRE/UE a permis de prendre en charge le volet renforcement des compétences du conseiller juridique qui constitue un complément à la Charte. Les attributions du conseiller juridique étant clarifiées par rapport à la Charte. Toutefois, le SE de la CBLT devra prendre une décision dans ce sens. Les autres Projets et programmes logés à la CBLT ayant comme objectifs la lutte contre la pauvreté dans le Bassin et l'amélioration des conditions de vie des populations devront aussi apporter un appui à la mise en œuvre de la Charte.

## **Annexe 5 Liste des personnes rencontrées**

### **Tunis**

- Bougairé Francis Daniel, Task Manager du Projet, Ingénieur principal Eau et assainissement, FAE, BAD ;
- Osseté Jean Michel, Chargé principal de la Gestion des Ressources en eau, FAE, BAD ;
- Daniel Verdeil, Chargé principal des ressources en eau, FAE, BAD ;
- Franz Hollhuber, Spécialiste eau et assainissement, FAE, BAD ;
- Torbjorn Damhaug, Consultant, FAE, BAD;

### **Ndjamena**

- Engr. Sanusi Imran Abdullahi, Secrétaire Exécutif de la CBLT;
- Mr Boubakari Mana, Directeur de la Planification, du suivi et de l'Evaluation des Projets ;
- Nadjingar Tidjebaye, Directeur des Finances et du Matériel, CBLT ;
- Mr Dimbéle Kombé-Michel, Directeur de l'Observatoire du Bassin du Lac Tchad
- Mr Ballarabé Bello, Conseiller juridique, CBLT ;
- Mr Alex Bleriot Momha, Directeur du Renforcement des Capacités, de l'Information et de suivi des Données ;
- Engr. Atiku A. Ahmed, Directeur des Ressources en Eau et environnement, CBLT ;
- Ahmed Sedick, Hydrologue, Coordonnateur du Projet Charte de l'Eau du Bassin du Niger;
- Dr Djoret Daira, hydrogéologue, Direction des Ressources en eau et de l'environnement, CBLT;
  
- Mr Nour Diakité, comptable du Projet Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad, CBLT ;
- Mr Tahir Brahim Adouma, Coordonnateur régional du PRODEBALT, CBLT ;
- Mr Hassana Abani, expert en gestion des ressources naturelles, PRODEBALT, CBLT ;
- Mme Alboukhari Habsita Souleyman, expert régional en passation des marchés, PRODEBALT, CBLT ;
- Mr Thierry Gueloum, Secrétaire PAIBLT, CBLT ;
- Mr Abdou Alphazazi, documentaliste, CBLT ;
- Mr Djiena Wembou, Représentant Résident, TDFO ;
- Mr Nguetora Madyara, expert en eau et assainissement, TDFO ;
- Mr Guiné Vaidjoua, Spécialiste développement rural et agricole, TDFO ;
- Kohoue Sodji Agossou Francis, Responsable des Technologies de l'information de la Trésorerie, TDFO ;
- Sidick Maouloud, Expert analyste financier, TDFO ;
- Diguemba Tilengar, Assistant aux acquisitions, TDFO ;
- Milamem Laba, Assistante aux décaissements, TDFO ;
- Mahamat Assouyouti, Chargé de Projets, AFD, Ndjamena ;
- Michael Rourke, Conseiller, Chef de Section Infrastructures, DUE au Tchad ;
- Abakar Mahamat Hassane, Spécialiste eau et assainissement, Délégation de l'Union européenne au Tchad ;

- Mr Christos Solomonidés, Attaché, DUE au Tchad ;
- Moussa Tchitchaou, Directeur des ressources en eau et de la météorologie, Ministère de l'Eau, Coordinateur de la structure focale de l'ABN au Tchad ;
- Mr Tchouadang Kadjounga, Directeur Général du Génie rural, Ministère de l'Agriculture et de l'irrigation ;
- Ziang Saint-Léon, Manager audit, N Consulting ;
- Drissa Naman Keita, Conseiller juridique de l'ABN ;
- Garba Radji, Coordonnateur de la structure focale de l'ABN au Niger et point focal de la CBLT au Niger ;
- Robert Dessouassi, Directeur de l'observatoire du Bassin du Niger ;
- Condé Nyalen, Directrice administrative et financière de l'ABN ;
- Martine Adobé, Chef de Division ressources humaines, ABN ;
- Amidou Garané, Consultant, Chef de mission de l'étude relative au Projet Création et vulgarisation de la Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad ;
- Nasson Djatelbei Nangmadji, Inspecteur Général d'Administration, Consultant national du Tchad, Projet création et vulgarisation d'une Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad ;